



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2022

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à François LEONELLI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Maria GAROBY).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°34-04-04-22.

Objet : Vote du budget primitif communal 2022.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante.

Concernant les dépenses de fonctionnement dans la construction budgétaire, il peut être noté :

- Des charges à caractère générales (chapitre 011) qui sont prévues à un niveau égal à 2020 et matérialisant la volonté municipale de contenir et rationaliser l'évolution des charges dans un contexte inflationniste (budget 011 2020 : 2.753.955,00 €). Le poste principal concerne la DSP pour les garderies, crèches et ALSH.
- Des charges de personnels (chapitre 012) en augmentation du fait de recrutements de cadres et de développement des services aux administrés avec comme origine un constat tiré par la Chambre Régionale des Comptes sur la carence d'encadrement de la collectivité.
- Le chapitre 014 intègre le reversement de l'amende de carence de la loi SRU pour 135.294,00 €, le prélèvement du FNGIR pour 400.628,00 € et le prélèvement du FPIC pour 67.000,00 €.
- Le chapitre 65 enregistre notamment la cotisation du SDIS pour 191.492,00 €. Il est à la hausse en raison d'une augmentation de la subvention versée au CCAS qui prévoit la prise en charge par ce dernier du salaire de l'agent affecté à cet établissement à partir du mois de juillet afin d'améliorer la sincérité des comptes de ce budget. 30.000,00 € sont prévus pour les créances admises en non-valeur. (65 au BP 2020 : 628.650,00 €).

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-34-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

- Le chapitre 66 (charges financières) diminue sensiblement du fait du remboursement terminé en 2021 sur un emprunt.
 - Le chapitre 67 enregistre une augmentation en prévision de dépenses exceptionnelles qui pourraient être réalisées sur 2022.
 - 90.000,00 € sont budgétisés en dépenses imprévues de la section de fonctionnement.
- Enfin, Concernant les dépenses d'ordres, le virement à la section d'investissement (023) est prévu à hauteur de 713.054,00 € afin de maintenir la dynamique de la capacité d'épargne de la Ville et donc la capacité de désendettement. Le virement nécessaire en section d'investissement pour financer les amortissements des immobilisations (042) est inscrit pour 595.542,12 €.

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
011	Charges à caractère général	2.678.458,00
	Report	60.679,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	4.300.000,00
014	Atténuation de produits	601.155,00
65	Autres charges de gestion courante	726.114,00
66	Charges financières	131.930,07
67	Charges exceptionnelles	64.999,55
022	Dépenses imprévues	90.000,00
023	Virement à la section d'investissement	713.054,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	595.542,12
	TOTAL	9.961.932,00

Pour mémoire le chapitre 011 comporte 60.679,26 € d'engagements reportés au 011, ce qui porte le chapitre à hauteur de 2.739.137,26 € et la section de fonctionnement en dépenses à **9.961.932,00 €**.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont été prévues conformément au rapport d'orientation budgétaire déjà débattu en séance ordinaire du Conseil Municipal du 28/02/2022.

- Le chapitre 013 enregistre les remboursements de l'assurance du personnel (maladies et AT notamment), son inscription a été remontée à 100.000,00 € contre 70.000,00 au BP 2021 (réalisé 2021 : 103.021,49 €).
- Le chapitre 70 prévoit une reprise pour les produits des services, notamment entraînée par une année pleine de programmation des spectacles au SPAZIU CULTURALE si la période post crise sanitaire perdure.
- Le chapitre 73 enregistre les hypothèses du ROB sur la fiscalité locale à savoir : pression fiscale stable sur la période avec reconduction des taux à l'identique pour 2022 avec une augmentation des bases calée sur l'inflation actuelle (+2%). La recette du FPIC diminue sensiblement et la dynamique des DMTO et de la TLPE de 2021 est reconduite pour 2022.
- Comme vu lors du ROB, il n'est prévu aucune variation pour les dotations de l'état (chapitre 74), celles-ci devant rester stables au regard de la loi de finances 2022.
- Le chapitre 75 embarque les prévisions de recettes pour la location des logements communaux.
- L'inscription du chapitre 77 (produits exceptionnels) dont la prévision reste complexe constitue la moyenne des trois derniers exercices.
- Pour le chapitre 042 en recettes, il est prévu d'immobiliser 170.000,00 € de travaux fait en régie (162.831,81 € en 2021).

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
013	Atténuations de charges	100.000,00
70	Produits des services et du domaine	476.600,00
73	Impôts et taxes	6.128.932,00
74	Dotations, subventions et participations	1.944.278,00
75	Autres produits de gestion courante	153.002,00
77	Produits exceptionnels	139.120,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170.000,00
002	Résultat reporté	850.000,00
	TOTAL	9.961.932,00

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-34-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Concernant les dépenses d'investissements, elles enregistrent 7.072.107,70 € de nouvelles inscriptions à ajouter au Restes à réaliser de 2021 pour atteindre un total de dépenses dans la section d'investissement de 7.610.238,08 €.

Ce total se décompose en 7.178.439,08 € de dépenses d'équipement réelles (chapitre 20+21), 238.799,00 € de dépenses financières (remboursement du capital emprunté principalement) et 170.000,00 € de dépenses d'ordre (travaux en régie immobilisé, pendant du 042 en recettes de fonctionnement).

Les dépenses réelles d'équipement ont vocation à financer les principaux projets structurants en cours avec, entre autres : le lancement de la phase 1 des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville (269.000,00 €), une enveloppe de 728.100 € de travaux et d'acquisitions diverses dans les écoles (relance cantines, réfection des cours, climatisation de Simone Peretti, détecteurs Co2 et reprise de drains dans la cours de Simone Peretti), 123.000,00 € pour l'accessibilité des bâtiments communaux, 465.000,00 € pour le réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville, 865.000,00 € pour des travaux de voirie communale, 322.000,00 € pour l'achat de matériel pour les services techniques, 578.000,00 € d'aménagement d'espaces publics,... Les études se poursuivent pour les grands projets (Pont Bevincu, Cuisine Centrale, Voie douce).

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
16	Emprunts et dettes assimilées	238.799,00
20	Immobilisations incorporelles	897.790,00
	Reports	181.584,86
0204	Subventions d'équipement versées	131.180,00
21	Immobilisations corporelles	5.631.338,70
	Reports	336.545,52
26	Participations et créances rattachées à des participations	3.000,00
	Reports	20.000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170.000,00
	TOTAL	7.610.238,08

La section recettes d'investissement est financée sans aucun recours à l'emprunt, la Ville se désendette donc pour la seconde année consécutive.

La section d'investissement est financée par 2.968.090,13 € d'excédent d'investissement 2021 reporté, un virement de la section de fonctionnement de 713.054,00 €, le virement de la section de fonctionnement pour l'amortissement pour 595.542,12 €.

Le chapitre 10 finance la section à hauteur de 597.726,53 € (FCTVA+Taxe d'aménagement+excédent de fonctionnement capitalisé voté à l'affectation du résultat).

Le chapitre 13, déjà fort de ses 1.421.629,95 € de restes à réaliser en subventions (Etat et CDC) enregistre 1.311.195,35 € de prévisions d'octroi de subventions en 2022.

Enfin, une prévision de 3.000,00 € est ajouté au chapitre 16 en recettes (pour l'enregistrement des cautions des différentes régies comptables de la Ville).

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2.968.090,13
021	Virement de la section de fonctionnement	713.054,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	595.542,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	597.726,53
13	Subventions d'investissement	1.311.195,35
	Reports	1.421.629,95
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôt cautionnement)	3.000,00
	TOTAL	7.610.238,08

En conséquence,

OUI le rapport ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-34-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

D'ADOPTER le budget primitif 2022 du budget principal de la Commune, par chapitre, en section d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
011	Charges à caractère général	2.678.458,00
	Report	60.679,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	4.300.000,00
014	Atténuation de produits	601.155,00
65	Autres charges de gestion courante	726.114,00
66	Charges financières	131.930,07
67	Charges exceptionnelles	64.999,55
022	Dépenses imprévues	90.000,00
023	Virement à la section d'investissement	713.054,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	595.542,12
	TOTAL	9.961.932,00

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
013	Atténuations de charges	100.000,00
70	Produits des services et du domaine	476.600,00
73	Impôts et taxes	6.128.932,00
74	Dotations, subventions et participations	1.944.278,00
75	Autres produits de gestion courante	153.002,00
77	Produits exceptionnels	139.120,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170.000,00
002	Résultat reporté	850.000,00
	TOTAL	9.961.932,00

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
16	Emprunts et dettes assimilées	238.799,00
20	Immobilisations incorporelles	897.790,00
	Reports	181.584,86
0204	Subventions d'équipement versées	131.180,00
21	Immobilisations corporelles	5.631.338,70
	Reports	336.545,52
26	Participations et créances rattachées à des participations	3.000,00
	Reports	20.000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170.000,00
	TOTAL	7.610.238,08

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2.968.090,13
021	Virement de la section de fonctionnement	713.054,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	595.542,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	597.726,53
13	Subventions d'investissement	1.311.195,35
	Reports	1.421.629,95
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôt cautionnement)	3.000,00
	TOTAL	7.610.238,08


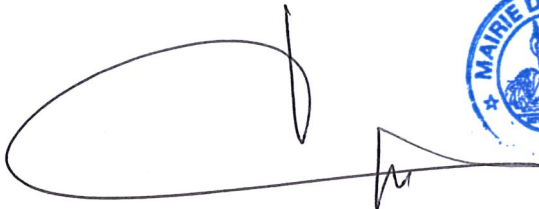
Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-34-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-34-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022